



Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement

VINGT ET UNIÈME CONFÉRENCE DU PROE

Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
6 – 10 septembre 2010

Document d'information 1

État d'avancement du Projet océanien de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables et perspectives à plus long terme

Objet du document

1. Fournir un rapport sur l'état d'avancement du Projet océanien de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables (PIGGAREP) et sur la nécessité, pour le Secrétariat, de poursuivre la recherche de financements nécessaires à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au développement des énergies renouvelables dans les pays et territoires insulaires océaniques.
2. Le PIGGAREP vise à encourager à l'emploi généralisé de technologies viables des énergies renouvelables. S'il remplit ses objectifs, le PIGGAREP devrait permettre, d'ici à 2015, une réduction des émissions de dioxyde de carbone des pays et territoires insulaires océaniques d'au moins 30 % par rapport au statu quo.

Les retombées du PIGGAREP

3. Parvenu au terme de trois de ses cinq années de mise en œuvre, le PIGGAREP a contribué à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, une facette essentielle de l'action entreprise par le Secrétariat contre le changement climatique, parallèlement au Projet océanien d'adaptation au changement climatique (PACC) financé par le FEM. Le PIGGAREP a joué un rôle essentiel de coordination du groupe de travail sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique. Le projet a aidé les Membres à dresser l'inventaire de leurs émissions de gaz à effet de serre et à évaluer leurs besoins technologiques, dans le cadre de la seconde communication nationale établie au titre de la CCNUCC, ainsi qu'à renforcer leurs capacités et à se familiariser avec le mécanisme de développement propre.

4. Le PIGGAREP a également pris les rênes de l'action régionale visant à soutenir les projets des pays membres sur les énergies renouvelables. Ce rôle lui a valu d'être reconnu, aux plans national, régional et international, comme l'un des principaux acteurs de la promotion des énergies renouvelables dans les îles du Pacifique. Le PIGGAREP a favorisé une coopération et une collaboration plus étroites entre les grandes initiatives consacrées aux énergies renouvelables dans la région. Il appuie le rôle de la CPS en tant qu'organisation régionale chef de file en matière énergétique et travaille en collaboration étroite avec l'Action pour le développement des énergies renouvelables aux Îles Marshall (ADMIRE) financée par le FEM, l'initiative de développement économique durable grâce aux applications à base d'énergies renouvelables (SEDREA) des Palaos, les activités de l'Association océanienne de l'électricité (PPA), de la CPS et de l'USP consacrées aux énergies renouvelables, l'initiative Énergie, écosystèmes et modes de vie durables de l'UICN, l'appui fourni par l'UE au secteur énergétique dans cinq pays insulaires océaniques ACP (REP-5), l'initiative « Energy for all » de la BASD, l'initiative « Energising the Pacific » de la Banque mondiale, le travail réalisé par la FAO dans le domaine de la bioénergie et de la sécurité alimentaire et l'action du Partenariat pour les énergies renouvelables et le rendement énergétique (REEEP). Tous s'inscrivent dans la démarche « de nombreux partenaires, une stratégie, une politique, un plan », coordonnée par la CPS, organisation chef de file dans le domaine de l'énergie.

Les engagements pris en faveur des énergies renouvelables

5. Les dirigeants du Forum des îles du Pacifique réunis en 2009 ont rappelé que les énergies renouvelables offraient aux foyers des zones rurales la promesse de services énergétiques abordables et fiables et contribueraient aux activités mondiales de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Des technologies adaptées sont disponibles et les marchés du carbone sont en pleine expansion : l'heure est venue d'encourager la mise en œuvre de projets aptes à concrétiser la promesse de solutions renouvelables aux besoins énergétiques de la région. Les dirigeants ont également reconnu le rôle que les cibles d'énergies renouvelables sont susceptibles de jouer dans la transition des secteurs énergétiques nationaux vers un avenir à faible émission de carbone et ont salué les initiatives prises par les Tonga et Tuvalu pour incorporer lesdites cibles dans leurs stratégies énergétiques nationales.

6. Le PIGGAREP a engagé 120 000 dollars É.-U. supplémentaires dans la mise en œuvre de la feuille de route énergétique des Tonga pour la période 2010 – 2020 et appuie des projets d'électrification solaire et éolienne à Tuvalu, ainsi que la création d'un service chargé des énergies renouvelables et du rendement énergétique au sein de la société d'électricité de Tuvalu.

7. Le PIGGAREP a joué un rôle déterminant dans le développement des énergies renouvelables au sein des pays et territoires océaniques. Le tableau 1 reproduit les cibles d'énergies renouvelables que se sont fixées ces derniers.



Tableau 1 : Cibles d'énergies renouvelables dans les pays et territoires océaniques

Pays	Cible de production d'énergie renouvelable	Date-butoir de réalisation	État d'avancement
Îles Cook	30 %	2010	Politique énergétique adoptée
EFM			
Fidji	Électrification totale (énergies renouvelables : 60 % ; énergies non renouvelables : 40 %)	2016	Annonce ministérielle/du premier ministre
Kiribati	Électrification des zones rurales : 70 % grâce aux énergies renouvelables		Politique énergétique adoptée
Îles Marshall	20 %	2020	Politique énergétique adoptée
Nauru	30 %	2015	Politique énergétique adoptée
Nioué	100 %		Annonce du premier ministre
Palaos			
Papouasie-Nouvelle-Guinée			
Îles Salomon			
Samoa	20 % de plus	2030	Politique énergétique adoptée
Tonga	50 %	2012	Feuille de route énergétique des Tonga (2010-2020) adoptée
Tuvalu	100 %	2020	Annonce ministérielle/du premier ministre
Vanuatu	25 %	2012	Cible adoptée par la compagnie d'électricité

8. On estime à 100 millions de dollars É.-U. le montant de l'enveloppe supplémentaire qui sera consacrée à l'acquisition de matériel de production d'énergies renouvelables dans les pays et territoires océaniques au cours des 5 prochaines années. Ces crédits émaneront notamment du Partenariat japonais *Cool Earth* (66 millions de dollars É.-U.), du 10^e FEM de l'UE (environ 39 millions de dollars É.-U.) et de l'Initiative conjointe du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et de la Commission européenne pour lutte contre le changement climatique dans le Pacifique.

Soutien fourni par le PROE

9. Au travers du PIGGAREP, le Secrétariat a fortement contribué à rehausser le profil des énergies renouvelables dans les pays et territoires océaniques. Son action axée sur le développement des connaissances est venue compléter les efforts bilatéraux, régionaux et multilatéraux accomplis pour équiper la région du matériel nécessaire à l'exploitation des énergies renouvelables. Elle s'est traduite par la tenue d'ateliers de formation ciblés répondant à des besoins particuliers et consacrés à des projets en cours au sein des pays membres, par l'examen et l'évaluation de projets sur le terrain, par la surveillance et la réalisation d'études de faisabilité, par la compilation et la diffusion de bonnes pratiques et d'enseignements tirés d'installations d'énergies renouvelables, au sein ou à l'extérieur de la région.

10. À deux ans de l'échéance du PIGGAREP prévue à la mi-2012, le Secrétariat étudie déjà différentes solutions pour perpétuer l'élan créé par le projet et améliorer les services fournis aux Membres dans le domaine des énergies renouvelables et de la réduction des gaz à effet de serre. Le formulaire d'identification d'un projet conjoint CPS-PROE d'un montant de 9 millions d'euros a été approuvé par l'UE. Plus récemment, une note conceptuelle correspondant à un montant de 840 000 euros a été présélectionnée et donnera lieu à une proposition plus détaillée, présentée au titre de la deuxième Facilité énergie de l'UE.

11. Comme pour d'autres projets régionaux financés par le FEM, tels que le projet de gestion des pêcheries hauturières des îles du Pacifique de l'Agence des pêches du Forum, le Secrétariat est attentif au déroulement de la cinquième reconstitution des ressources du FEM et aux éventuelles possibilités de financement offertes par ce dernier.

8 juin 2010 – Original en langue anglaise